COMMUNIQUÈ DE PRESSE TEULIAD KELAOUIÑ Vendredi 11 juin 2021

CONTACT PRESSE DAREMPRED KELAOUIÑ

CABINET / COMMUNICATION KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET D'AGGLOMERATION TI-KÊR HA TOLPAD-KERIOÙ CS 26004 29107 QUIMPER/KEMPER CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

presse@quimper.bzh



Ville de Quimper



@VilledeQuimper



@quimper.bzh



Ville de Quimper

Fortes chaleurs

N'attendez pas pour vous inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables



Fortes chaleurs

N'attendez pas pour vous inscrire sur le registre communal des personnes vulnérables

Chaque année, la Ville se mobilise pour ne laisser aucun Quimpérois affronter seul les épisodes de fortes chaleurs. Si vous vous sentez isolés, en situation de fragilité, ou si l'un de vos proches est dans cette situation, pensez à l'inscription sur le registre communal des personnes vulnérables.

L'inscription est facultative, elle est basée sur le volontariat et peut être faite par la personne elle-même, par son représentant légal ou par un tiers (parent, médecin, voisin, service ou personne intervenante).

Une loi du 30 juin 2004 charge les maires de constituer et de tenir à jour tout au long de l'année un registre nominatif, le Registre communal des personnes vulnérables, destiné à recenser les personnes âgées (plus de 65 ans), handicapées et/ou isolées résidant à leur domicile, qui se sont fait connaître, ou qui ont été inscrites par un tiers sans opposition de la personne concernée.

Ce registre a pour but de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas d'activation d'un plan d'alerte et d'urgences, et permet d'assurer un contact régulier avec ces personnes, dans différentes situations telles que, le déclenchement d'un plan canicule, des inondations ou encore une crise sanitaire, comme nous l'avons connu cette année. Dans ces cas, la maire de Quimper demande que les personnes inscrites sur cette liste soient contactées pour s'assurer qu'elles sont en sécurité, pour les informer de la situation et envisager avec elles la nécessité de mettre en place des services (aide aux courses, portage de repas, entretien du logement). Les appels sont réalisés par des agents du CCAS de Quimper et par les bénévoles de la réserve communale.

Vous êtes concerné(s) si vous êtes :

- Âgé(e) de plus de 65 ans
- Âgé(e) de plus de 60 ans et reconnu(e) inapte au travail
- Adulte en situation de handicap

Pourquoi s'inscrire?

En cas d'évènement climatique nécessitant une assistance, le Centre Communal d'Action Sociale vous apportera une assistance et des conseils adaptés à votre situation.

Comment s'inscrire?

- Par téléphone au 02 98 64 51 00
- Par mail: accueilpaph@quimper.bzh
- En ligne sur le site quimper.bzh en remplissant le formulaire d'inscription
- Au CCAS, service accueil Personnes Agées / Personnes Handicapées, 8 rue Verdelet
- En mairie centre ou dans les mairies de quartier